Envoyé en préfecture le 15/12/2015
Reçu en préfecture le 15/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-17B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 15/12/2015
Reçu en préfecture le 15/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-17B-DE

17 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Exposé :

Suite aux démarches menées par le Trésorier demeurées sans résultat, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non- valeur la somme de 10 298,11€ de répartissant comme suit :

-Budget principal : 4 984,51 €
-Budget annexe Eau : 4 117,80 €
-Budget Assainissement : 1 195,80 €

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

-Budget principal : 4 984,51 €
-Budget annexe Eau : 4 117,80 €
-Budget Assainissement : 1 195,80 €

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 1er décembre 2015.

Décision : **après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

MAIRIE DE QUIMPERLE (Finistère)